

**SEANCE PLENIERE DU COMITE CONSULTATIF DE L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE  
BASQUE**

**16 janvier 2008**

**LISTE DES DOCUMENTS DIFFUSES AUX MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF**

- 1. Mise en oeuvre du projet de Politique Linguistique. Activités de l'OPLB pour l'année 2008**
  
- 2. Budget 2008**
  - 2.1. Etat Prévisionnel des Dépenses et des Recettes**
  - 2.2. Graphique**

**Mise en oeuvre du projet  
de Politique Linguistique  
Activités de l'OPLB pour l'année 2008**

**1) Transmission familiale**

- ↳ Suivi des projets "transmission familiale" soutenus dans le cadre des appels à projets 2007 et 2008

**2) Petite enfance**

- ↳ Réalisation de l'Etat des lieux sur l'accueil de la petite enfance par les assistantes Maternelles et examen des possibilités d'action.
- ↳ Officialisation des cahiers des charges des trois modèles de crèches bilingues et définition des procédures de labellisation (travail partenarial avec la CAF et le Conseil Général)
- ↳ Présentation et diffusion de ces cahiers de charges auprès des opérateurs publics et privés (en lien avec le réseau des techniciens de la langue sur les secteurs concernés) et accompagnement des projets correspondants
- ↳ Suivi des travaux relatif à l'élaboration du schéma départemental CAF/CG
- ↳ Accompagnement du projet bilingue du pôle petite enfance en Soule (en lien avec la Communauté de Communes)
- ↳ Suivi des projets "petite enfance" soutenus dans le cadre des appels à projets 2007/2008
- ↳ Contacts avec les organismes de formation initiale (Educateur jeunes enfants, CAP petite enfance, aide puéricultrice...) et examen des possibilités de formation à la langue basque
- ↳ Edition du catalogue des matériels en langue basque déjà existants pour les très jeunes enfants et diffusion auprès des professionnels

**3) Enseignement**

- ↳ Mise en oeuvre du volet 1 de la programmation pluriannuelle (développement de l'offre de l'enseignement) → préparations rentrées 2008 et 2009
  - Enseignement primaire public : poursuite ou relance des contacts avec les municipalités

- des sites repérés prioritaires dans la programmation
- Enseignement secondaire public : poursuite ou relance des contacts avec les chefs d'établissement des sites ne garantissant pas la continuité d'enseignement.
  - Enseignement privé catholique : suivi des projets d'ouverture pour les sites repérés par la DDEC (4 sites concernés à ce jour)
- ↳ Préparation et élaboration du volet 2 de la programmation pluriannuelle (structuration qualitative de l'enseignement du basque et en basque) → Conseil d'Administration janvier 2008
- ↳ Mise en oeuvre des orientations concernant l'OPLB retenus dans le cadre du volet 2
- ↳ Suivi des discussions préparatoires à l'élaboration d'un accord cadre avec la fédération Seaska
- ↳ Actualisation du diagnostic quantitatif dont évolution sur 4 ans (élèves, sites, postes...)
- ↳ Suivi de l'expérimentation MP3 en cours dans les collèges
- ↳ Suivi des projets "enseignement" soutenus dans le cadre des appels à projets
- ↳ Suivi du projet d'adaptation d'un ENT bilingue et des expérimentations en cours ou prévues à Bayonne et sur la Communauté de Communes Errobi
- ↳ Recensement qualitatif des besoins en matière pédagogique
- ↳ Suivi des programmes éditoriaux en cours de réalisation
- ↳ Organisation de l'appel à projets matériels pédagogiques 2008
- ↳ Suivi projet de déménagement du centre Ikas
- ↳ Suivi expertise en cours du CRDP sur les droits d'auteurs
- ↳ Professionnalisation des opérateurs de l'action linguistique : convention Seaska sur le cadre réglementaire des aides publiques au fonctionnement des écoles de la fédération

#### **4) Médias**

- ↳ Campagne de promotion des médias bascophones
- ↳ Amélioration des conditions de réception de la chaîne bascofone d'ETB
- ↳ Suivi des procédures d'autorisation à émettre pour les projets de télévisions locales
- ↳ Aide à la professionnalisation des opérateurs associatifs : convention avec l'hebdomadaire Herria sur les perspectives de développement, convention avec la fédération des radios bascophones sur la structuration juridique et financière
- ↳ Suivi des projets "média" soutenus dans le cadre des appels à projets 2007 et 2008.

#### **5) Loisirs**

- ↳ Suivi des projets "loisirs" soutenus dans le cadre des appels à projets 2007 et 2008

#### **6) Edition**

- ↳ Participation à la formation des bibliothécaires sur les fonds basques et occitans
- ↳ Suivi des projets "édition" soutenus dans le cadre des appels à projets
- ↳ Suivi étude ARPEL sur l'édition en langue basque et occitane
- ↳ Suivi du projet de constitution d'un fonds basque à la médiathèque de St Jean de Luz
- ↳ Examen de la situation de Mendizolan

#### **7) Toponymie**

- ↳ Suivi du projet de signalétique du syndicat Ossau Iraty (la route du fromage)

#### **8) Vie sociale**

- ↳ Suivi des projets de formation des salariés des collectivités locales et démarrage des discussions avec le CNFPT

- ↳ Edition de supports d'invitation à l'utilisation de la langue basque sur les lieux d'accueil
- ↳ Poursuite des travaux préparatoires à la signature de convention avec la Poste et la Lyonnaise des Eaux
- ↳ Suivi des conventions signées avec Surf Rider Foundation, la Ruée au Jazz, l'Aviron Bayonnais, la filière Porc basque,
- ↳ Conventions signées avec les collectivités locales (communes et Communautés de communes) et le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques → réseau des techniciens de la langue et participation aux Comités de Pilotage locaux
- ↳ Suivi des projets « vie sociale » soutenus dans le cadre des appels à projets 2007 et 2008

## **9) Apprentissage des adultes**

- ↳ Aide à la professionnalisation des opérateurs de l'action linguistique → convention AEK sur mise en place d'une comptabilité analytique
- ↳ Suivi des projets "apprentissage des adultes" soutenus dans le cadre des appels à projets

## **10) Qualité de la langue**

- ↳ Suivi des projets "qualité de la langue" soutenus dans le cadre des appels à projets
- ↳ Mise en place du comité d'experts
- ↳ Projet de dictionnaire basque/français
- ↳ Suivi convention avec Euskaltzaindia dont procédure de certification linguistique

## **11) Recherche**

- ↳ Organisation de l'enquête sociolinguistique en lien avec la Communauté Autonome d'Euskadi : analyse et publication des résultats
- ↳ Accompagnement de l'UMR Iker pour mise en oeuvre du projet de recherche sur Les nouveaux parlers

## **12) Motivation**

- ↳ Elaboration du site Internet
- ↳ Suivi des projets « Motivation » soutenus dans le cadre des appels à projets 2007 et 2008

## 2. BUDGET 2008

L'adoption en décembre 2006, du Projet de Politique Linguistique a marqué une étape décisive dans la structuration d'une politique publique en faveur de la langue basque.

Ce document dote désormais l'OPLB, d'un cadre de référence pluriannuel qui fixe les orientations pour chacun des 12 chapitres retenus et précise les axes de travail à développer.

Ce Projet Cadre permet dans le même temps la construction de partenariats avec les opérateurs publics et privés qui souhaitent également s'associer à la mise en œuvre de cette politique publique.

2007 a constitué l'année 1 de cette mise en œuvre et de la nouvelle organisation budgétaire définie en décembre 2006.

Celle-ci vise à articuler de manière complémentaire et cohérente les initiatives prises par les opérateurs publics et privés et définit pour ce faire six chapitres budgétaires.

### **1. Les projets développés par l'Office Public**

Elles correspondent à toutes les opérations du Projet de Politique linguistique qui relèvent d'une maîtrise d'ouvrage assurée par l'Office.

Ces activités génèrent un certain nombre de dépenses. Par exemple :

- Recours à des prestataires pour la réalisation d'études
- Recours à des prestataires pour la réalisation de sondages ou d'enquêtes
- Dépenses diverses liées à des campagnes de communication ou de sensibilisation (achats d'encarts, édition de documents, défraiement d'intervenants, frais de colloques...)
- Achats de matériels ou d'équipements
- Défraiement d'experts, édition de lexiques...
- Dépenses liées aux partenariats établis avec des opérateurs s'engageant dans une démarche de plus grande valorisation de la langue basque (organismes publics, grandes entreprises...)

Pour permettre la réalisation de ces projets directement portés par l'OPLB, dans le cadre de son programme d'activité 2008, il est identifié un budget de **120 000 €** qui se répartit entre les différents postes comptables

suivants :

❖ Honoraires :	45 000
❖ Prestations diverses :	45 000
❖ Annonces, insertions :	10 000
❖ Publications diverses :	10 000
❖ Frais de déplacements :	5 000
❖ Missions réceptions :	5 000

## **2. Les projets développés par les collectivités locales et autres opérateurs publics**

La proposition que l'Office Public a formulé aux collectivités locales de 1<sup>er</sup> niveau, visant à structurer une politique publique cohérente à l'échelle des différents bassins de vie, a suscité une forte adhésion.

A la fin de l'année 2007, 6 conventions ont déjà été finalisées et 6 techniciens de la langue sont opérationnels sur le terrain pour mener à bien les missions dévolues à ce réseau, sous la responsabilité directe des collectivités concernées et en partenariat étroit avec l'Office Public.

La stimulation et l'accompagnement des communes volontaires pour promouvoir l'usage du basque dans la vie municipale est l'objectif central de ce dispositif qui devient également l'outil privilégié pour relayer à l'échelle du secteur concerné les autres opérations contenues dans le projet de politique linguistique de l'Office.

Complémentairement aux opérations menées sous maîtrise d'ouvrage de l'OPLB pour l'ensemble du Pays Basque, ces initiatives locales pourront faire l'objet de partenariats technique et financier avec l'Office Public, à examiner au cas par cas. Le partenariat établi avec le SISCB concernant la maintenance des réémetteurs ETB sera également activé dans ce cadre.

Pour se donner la possibilité d'accompagner un certain nombre de projets portés par les collectivités locales ou d'autres opérateurs publics, l'OPLB identifie une enveloppe budgétaire de **120 000 €**.

Les demandes de cofinancement seront examinées au cas par cas par le Conseil d'Administration.

La réalisation de ces projets locaux contribue à faire vivre le projet de politique linguistique au plus près du terrain, en associant les élus, dans le respect de la diversité des situations géographiques.

### **3. Les projets développés par les opérateurs associatifs et autres opérateurs privés**

Pendant de longues années, les associations ont créé, porté et développé les dispositifs les plus structurants de l'action linguistique dans de nombreux domaines.

La politique publique, aujourd'hui en phase de déploiement, ne vise pas à se substituer à l'initiative associative. Elle se doit au contraire de la consolider et de l'accompagner, dans un souci de complémentarité et de cohérence avec les orientations fixées par les pouvoirs publics.

La situation de la langue basque est aujourd'hui trop critique pour prendre le risque de pratiques concurrentes qui nuiraient à l'efficacité de l'action menée, et qui surtout affaibliraient l'adhésion de la société, si nécessaire à la réussite des actions menées par les uns et par les autres.

Dans la continuité du dispositif initié en 2007, il sera mis en œuvre en 2008 un appel à projets auprès des opérateurs privés visant à aider financièrement la mise en œuvre d'activités, qui devront s'inscrire dans les axes de travail du Projet de Politique linguistique.

Cet appel à projets fera par ailleurs l'objet d'un partenariat avec la Communauté d'Euskadi et sera activé par la mise en place d'un fonds, géré par l'Office Public. Le fonds sera alimenté à hauteur de **1 020 000 €** par l'Office Public de la langue basque, en 2008.

Les modalités de mise en œuvre de l'appel à projets sont précisées dans l'annexe 2008 de la convention de partenariat avec la CAE.

Comme convenu lors du Conseil d'Administration du 24 octobre 2007, l'aide financière attribuée à l'Académie de la langue Basque Euskaltzaindia, fera l'objet en 2008 d'une annexe financière à la convention que l'OPLB et Euskaltzaindia signeront au début de l'année 2008. Dans la contribution de l'OPLB à la constitution du fonds réservé aux opérateurs privés et associatifs, un montant de **140 000 €** sera affecté en 2008 à Euskaltzaindia.

**880 000 €** seront mobilisés pour l'appel à projets.



#### **4. Les projets relatifs à la production de matériel pédagogique**

Depuis le démarrage de la Convention Spécifique Pays Basque, l'effort mené en faveur de la production de matériel pédagogique en langue basque a été constant :

- ❖ 6 programmes éditoriaux ont été validés pour un coût total de 961 000 €
  - 49 outils pédagogiques ont déjà vu le jour grâce à ces programmes
    - 10 manuels
    - 20 cahiers d'activité pour élèves
    - 8 séries d'affiches ou panneaux muraux
    - 8 ouvrages de littérature jeunesse
    - 3 CD, mallettes...
  - 9 autres sont en préparation
    - 1 manuel
    - 1 cahier d'activités pour élèves
    - 4 ouvrages de littérature jeunesse
    - 3 CD, mallettes...
- ❖ Le centre pédagogique Ikas, a vu ses moyens consolidés et pérennisés de par la mission de service public qu'il exerce dans le domaine de la production pédagogique.  
Une convention officielle a formalisé l'engagement de l'Office Public de la langue basque et du Rectorat avec le centre Ikas, pour une période de 4ans (2006/2009).

Les efforts déjà entrepris ont permis de répondre à la situation d'urgence qui prévalait il y a quelques années. Pour autant, cette activité demeure stratégique au cœur du nouveau projet de politique linguistique, et au croisement de plusieurs thématiques : l'enseignement, la qualité de la langue, la transmission familiale, l'édition...

2008 sera mise à profit pour lancer un nouveau programme éditorial dans le respect des procédures définies par le CA du 30 Mai 2006 (l'achèvement des programmes éditoriaux déjà engagés sera considéré prioritaire).

La participation financière de l'OPLB au fonctionnement du centre pédagogique Ikas sera fixée comme chaque année après examen des comptes détaillés de l'année 2007 de l'association Ikas et en tenant compte de l'état d'avancement de la réflexion menée par la Commune d'Ustaritz relative au projet d'installation du Centre Ikas dans de nouveaux locaux.

Une enveloppe de **300 000 €** est prévue pour l'ensemble de ce programme, avec une répartition prévisionnelle établie comme suit :

- Fonctionnement Ikas : 142 000 €
- Programmation éditoriale G : 158 000 €

## **5. Les projets linguistiques développés par les établissements scolaires**

Les équipes de direction et enseignantes des établissements scolaires qui dispensent un enseignement en basque, initient régulièrement des projets d'école visant une utilisation du basque en dehors du cadre strictement scolaire : échanges avec d'autres écoles, ateliers culturels d'expression basque, animations diverses...

Dans un contexte sociolinguistique où la grande majorité des élèves scolarisés dans les filières bilingues sont issus de familles non bascophones, ce type de projets contribuent largement à consolider les filières d'enseignement du basque car ils ont pour effet de socialiser l'utilisation de la langue au-delà du temps scolaire, de susciter la pratique de la langue au sein des établissements scolaires, en dehors des cours et encouragent par la même la motivation des élèves, des familles et des enseignants.

L'appel à projets réservé aux associations et opérateurs privés n'étant pas ouvert aux demandes émanant des établissements scolaires, il est décidé de mettre en place un fonds d'aide aux projets linguistiques porté par les écoles, d'un montant de **40 000 €**

Les établissements en seront informés au début de l'année 2008, les dossiers seront examinés et traités avant la fin de l'année scolaire 2007-2008 et les projets se dérouleront au cours de l'année 2008-2009.

L'examen par le Conseil d'Administration sera précédé d'un Comité technique d'instruction dont la composition sera définie en concertation avec les autorités académiques.

Les critères principaux de choix porteront sur la dimension linguistique du projet et son caractère complémentaire vis-à-vis du processus d'apprentissage scolaire de la langue.

## **6. Le fonctionnement de la structure**

Les cinq chapitres budgétaires précédents hébergent l'ensemble des frais externes directement affectés aux projets correspondants ainsi que les aides financières versées aux opérateurs.

Mais la réalisation de ces projets génère également un certain nombre de frais de structure correspondants au temps passé par l'équipe permanente de l'OPLB et aux dépenses courantes de fonctionnement qui y sont liées.

L'activité de l'équipe permanente concerne principalement les domaines suivants :

- Organisation de l'appel à projets réservé aux opérateurs privés et suivi administratif et financier des projets soutenus
- Mise en œuvre et suivi de tous les projets portés en maîtrise d'ouvrage par l'OPLB
- Animation et suivi de l'ensemble des activités développés dans le domaine de l'enseignement
- Animation du réseau des techniciens de la langue et accompagnement technique des projets menés par les collectivités
- Organisation de l'appel à projets réservé à l'édition de matériel pédagogique et suivi administratif et financier des programmes éditoriaux et du centre pédagogique Ikas.
- Animation technique du partenariat avec la Communauté Autonome d'Euskadi
- Préparation des réunions du Conseil d'Administration et mise en œuvre des décisions qui y sont prises

Le budget de fonctionnement de la structure détaillé dans l'EPRD s'élève à **466 000 €**

**ETAT PREVISIONNEL DES DEPENSES ET DES RECETTES**

Selon nomenclature M9 relative à la comptabilité des GIP

	Projets maîtrise d'ouvrage OPLB	Aides Collectivités locales et opérateurs publics	Fonds associations et opérateurs privés	Matériel pédagogique	Aides aux projets linguistiques des établissements scolaires	Fonctionnement de la structure	TOTAL EPRD
<b>DEPENSES</b>							
<b>60-ACHATS DIVERS</b>						<b>6 500</b>	<b>6500</b>
6063-ACHATS PETIT EQUIPEMENT						500	500
6064-ACHATS ADMINISTRATIFS						6 000	6000 0
<b>61-CHARGES EXTERNES</b>						<b>13500</b>	<b>13500</b>
615600-CONTRAT DE MAINTENANCE						10 000	10000
616000-PRIME D'ASSURANCES						1 500	1500
618100-DOCUMENTATION						1 500	1500
618500- LOCATION DE SALLES						500	500
<b>62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>120 000</b>					<b>65000</b>	<b>185 000</b>
622200-HONORAIRES	45 000					9 000	54000
622800-PRESTATIONS DIVERSES	45 000					10 000	55000
623100-ANNONCES,INSERTIONS	10 000					2 000	12000
623800-PUBLICATIONS,COMMUNICATIONS DIVERSES	10 000					15 000	25000
625100-FRAIS DE DEPLACEMENTS	5 000					10 000	15000
625700-MISSIONS- RECEPTIONS	5 000					4 000	9000
626100-POSTE TELEPHONE INTERNET						12 000	12000
628200-FORMATION CONTINUE						3 000	3000
<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b>						<b>368 000</b>	<b>368 000</b>
<b>65-SUBVENTIONS ET AIDES DIRECTES</b>		<b>120 000</b>	<b>1 020 000</b>	<b>300 000</b>	<b>40 000</b>		<b>1 480 000</b>
<b>68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>						<b>13 000</b>	<b>13 000</b>
681100-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS						13 000	13 000
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	<b>1 020 000</b>	<b>300 000</b>	<b>40 000</b>	<b>466 000</b>	<b>2 066 000</b>

**RECETTES**

<b>74-PARTENAIRES DE L'OFFICE PUBLIC</b>	<b>2 066 000</b>
741100-ETAT	<b>620 000</b>
- Ministère de l'Education Nationale	206 667
- Ministère de la Culture	206 667
- FNADT	206 666
744000-CONSEIL REGIONAL	<b>620 000</b>
744100-CONSEIL GENERAL	<b>620 000</b>
744200-SYNDICAT INTER. DE SOUTIEN A LA CULTURE BASQUE	<b>186 000</b>
748000-CONSEIL DES ELUS	<b>20 000</b>

**BUDGET DE L'OFFICE PUBLIC**

Adopté par le Conseil d'Administratio du19/12/2007

**BUDGET OPLB**

**PARTENARIAT CAE**

**FONDS D'AIDES AUX ASSOCIATIONS  
ET OPERATEURS PRIVÉS**

Euskaltzaindia  
140 000 €

Contribution OPLB  
880 000 €

Appel à  
projets  
1 380 000€

Contribution CAE  
500 000 €

**F  
O  
N  
C  
T  
I  
O  
N  
N  
E  
M  
E  
N  
T**

**466 000 €**

**1 520 000 €**

**PROJETS MAITRISE  
D'OUVRAGE OPLB**

**120 000€**

**AIDES AUX  
COLLECTIVITE LOCALES**

**120 000€**

**MATERIEL PEDAGOGIQUE**

Centre Ikas  
142 000 €

Programme Editorial  
158 000 €

**PROJETS  
D'ECOLES**  
40 000€

**300 000 €**